Nations Unies S/2021/397



Distr. générale 23 avril 2021 Français Original : anglais

Lettre datée du 22 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé, établi par la présidence, de la réunion publique du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria le 17 mars 2021, dans le prolongement du débat organisé selon la même formule le 12 mars 2021 au sujet de la situation en Crimée (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 22 avril 2021 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Résumé de la réunion publique du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria le 17 mars 2021, dans le prolongement du débat organisé selon la même formule le 12 mars 2021 au sujet de la situation en Crimée

Introduction

Le 17 mars, la Fédération de Russie a organisé une réunion selon la formule Arria afin de donner aux membres du Conseil de sécurité et à tous les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies intéressés l'occasion d'entendre des représentants de groupes nationaux minoritaires, du secteur de l'éducation et des jeunes résidant en Crimée et d'obtenir des informations de première main sur la situation dans la péninsule. Une telle réunion s'est révélée indispensable compte tenu du refus infondé, de la part des promoteurs du débat tenu le 12 mars selon la formule Arria, de permettre à ces parties prenantes de participer aux échanges, les organisateurs ayant opté pour une manifestation unilatérale à visée politique, à laquelle n'ont été invités que des intervenants fidèles et soigneusement sélectionnés, et durant laquelle aucune information fiable ou vérifiable n'a été communiquée.

La réunion s'est tenue par visioconférence et a été diffusée en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies¹ et sur YouTube². Ont participé à la réunion, qui était présidée par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vassily Nebenzia, les représentantes et représentants de 30 autres délégations ³ auprès de l'Organisation, dont tous les membres actuels du Conseil de sécurité, à l'exception de l'Estonie (principale organisatrice de la réunion tenue le 12 mars selon la formule Arria). Bien que les représentantes et représentants de tous les États Membres de l'Organisation aient été invités à assister à la réunion et à faire des déclarations, la délégation ukrainienne n'a pas souhaité participer aux débats pour la deuxième année consécutive.

Les intervenantes et intervenants invités représentaient quatre groupes nationaux minoritaires (Tatars de Crimée, Ukrainiens, Bélarussiens et Bulgares) ainsi que deux établissements d'enseignement et des jeunes. Les participants ont entendu des exposés du Recteur de l'Université d'ingénierie et de pédagogie de Crimée, Chingiz Yaqubov, ainsi que d'étudiants de cette université, de la Présidente de la Communauté ukrainienne de Crimée, Anastasia Gridchina, du responsable de la communauté « Autonomie culturelle régionale et nationale de la Crimée "Bélarussiens de Crimée" », Roman Chegrinets, de la Vice-Présidente de l'organisation « Autonomie culturelle régionale et nationale des Bulgares de Crimée

2/7 21-05441

¹ Version anglaise: http://webtv.un.org/search/the-situation-in-crimea-follow-up-to-the-arria-formula-discussion-of-march-12-2021-on-the-situation-in-crimea-un-security-council-arria-formula-meeting/6241574193001/?term=Arria&sort=date; version russe: http://webtv.un.org/search/the-situation-in-crimea-follow-up-to-the-arria-formula-discussion-of-march-12-2021-on-the-situation-in-crimea-un-security-council-arria-formula-meeting/6241832342001/?term=Arria&sort=date.

 $^{^2\} Version\ anglaise: https://www.youtube.com/watch?v=IwOJ5kPHUxk\ ;\ version\ russe: https://www.youtube.com/watch?v=2QgLzIFLjhY.$

³ Par comparaison, 24 délégations avaient participé à une manifestation de même nature organisée par la Russie l'année précédente.

"Païssi de Hilendar" », Ludmila Radeva, et de la directrice du Centre éducatif pour la créativité des enfants et des jeunes, Vera Pautova.

Une note de cadrage présentant le contexte a été publiée avant le débat. Il y était rappelé aux participants le septième anniversaire de la réunification de la Crimée avec la Russie, comme suite au rejet par la population de la péninsule des résultats du coup d'État survenu en 2014 à Kiev et à l'organisation subséquente d'un référendum par les autorités locales, à la demande du public. Les chiffres étaient sans équivoque : sur les 82 % d'électeurs qui avaient participé au référendum, plus de 96 % s'étaient prononcés en faveur de la réunification avec la Russie. Ces résultats étaient devenus la véritable expression d'une volonté populaire librement exprimée. Le référendum avait permis aux Criméens d'exercer leur droit à l'autodétermination, qui était consacré par la Charte des Nations Unies, et avait abouti à l'intégration de deux nouvelles unités territoriales en Fédération de Russie le 18 mars 2014 : la République de Crimée et la ville de Sébastopol.

Déclarations des intervenantes et intervenants

S'exprimant en tant que Tatar de Crimée, M. Yaqubov a expliqué que l'université qu'il dirigeait avait été créée 28 ans auparavant, essentiellement pour offrir des possibilités d'emploi aux Tatars de Crimée. Elle avait formé jusque-là quelque 35 000 spécialistes qualifiés de diverses nationalités, s'était rendue célèbre par sa volonté de promouvoir le dialogue interculturel et s'était attiré le respect de la population de la péninsule.

Toutefois, ce n'était qu'après l'adoption d'une nouvelle Constitution par la Crimée en avril 2014 que les 6 000 étudiants de l'université (dont plus de 60 % étaient des Tatars de Crimée) avaient eu la possibilité d'étudier dans les trois langues officielles de la Crimée : le tatar de Crimée, l'ukrainien et le russe. Avant cela, l'ukrainien était la seule langue d'État dans la péninsule.

En outre, avant 2014, aucune ressource n'était allouée à l'université, malgré son importance stratégique pour la Crimée. Cette situation avait changé après la réunification avec la Russie, l'université ayant été modernisée et dotée de nouveaux équipements. M. Yaqubov a ajouté qu'il en allait de même pour les autres infrastructures de la péninsule.

S'agissant des violations des droits humains, l'intervenant a signalé que les seules violations dont étaient victimes les Criméens n'étaient pas le fait de la Russie, citant :

- 1) Des restrictions à la liberté de circulation : les habitants de la Crimée devaient être autorisés à participer à des échanges universitaires et à des conférences scientifiques, compte dûment tenu de leur citoyenneté russe ;
- 2) Un accès restreint aux informations relatives à la Crimée : les informations positives sur les processus à l'œuvre et l'évolution de la situation dans la péninsule ne devaient pas être bloquées à l'étranger. Les Criméens devaient également pouvoir participer aux différents forums internationaux et exprimer leurs opinions en toute liberté;
- 3) La propagation de la haine et de l'intolérance : il importait de mettre un terme à la haine et à l'intolérance visant les Criméens, qui avaient été alimentées par les médias ukrainiens et qui étaient contraires aux principes fondamentaux des Nations Unies.

M^{me} Gridchina a déclaré que la sécession de la Crimée et son intégration subséquente à la Russie étaient une conséquence directe de la crise politique en Ukraine.

21-05441 3/7

Dénonçant les tentatives de certains États de politiser les débats à l'ONU, l'intervenante a évoqué la réunion organisée le 12 mars selon la formule Arria sur de prétendues « violations des droits humains des Criméens par la Russie » et s'est indignée de ce que les habitants de la péninsule n'aient pas été autorisés à s'exprimer lors de cette manifestation.

M^{me} Gridchina a souligné que, paradoxalement, les accusations portées contre la Crimée russe durant la réunion susmentionnée s'appliquaient davantage à l'Ukraine, où la population vivait dans une atmosphère de peur et de violence en raison de la haine qui s'y propageait, et où les journalistes et les chefs religieux étaient victimes de répression et de persécution. Pour illustrer son propos, elle a indiqué que, bien qu'elle soit elle-même d'origine ukrainienne et qu'elle s'emploie à promouvoir et à protéger la culture et la langue ukrainiennes dans la péninsule, elle ne pouvait pas se rendre librement en Ukraine par crainte de poursuites imminentes.

L'intervenante a également critiqué la politique de protection de la langue d'État menée par l'Ukraine au détriment des minorités nationales, qui faisaient l'objet d'une répression. L'« ukrainisation » forcée et la promotion de la russophobie avaient valu à Kiev de s'aliéner non seulement les Criméens, mais aussi des régions et des citoyens ukrainiens.

S'agissant des allégations relatives aux restrictions d'accès à la péninsule, M^{me} Gridchina a souligné que c'était l'Ukraine qui tentait de limiter l'accès des citoyens ukrainiens et des étrangers à la Crimée afin d'éviter que la vérité sur la situation réellement vécue dans la péninsule n'apparaisse au grand jour.

M. Chegrinets a évoqué la genèse du coup d'État qui s'était produit à Kiev le 21 février 2014 et qui avait abouti à la tenue d'un référendum en Crimée, conformément aux dispositions de la Déclaration relative aux principes du droit international de 1970. Signalant que l'écrasante majorité de la diaspora bélarussienne de la péninsule était favorable à la réunification avec la Russie, il a rappelé qu'à l'époque, des dizaines de milliers de Bélarussiens résidant en Crimée avaient participé aux événements du « printemps criméen » en rejoignant les bataillons de volontaires constitués dans l'urgence, en préparant le référendum en tant que bénévoles et en exerçant leur droit inaliénable à l'autodétermination.

En réponse à la volonté populaire, l'Ukraine, « voisine septentrionale agressive » de la péninsule, avait adopté toutes sortes de mesures punitives collectives contre les Criméens et instauré des blocus économique, énergétique et hydraulique, tandis que des groupes nationalistes ukrainiens se livraient à des sabotages avec l'aval de Kiev. L'intervenant a donné des exemples concrets, notamment l'explosion de pylônes électriques et la fermeture du canal de Crimée du Nord, qui fournissait jusqu'à 85 % de l'eau de la péninsule, indiquant que ces activités s'apparentaient à un génocide.

M. Chegrinets s'est insurgé contre les allégations soulevées lors de la réunion du 12 mars, selon lesquelles le système de santé criméen était incapable de faire face à la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus 2019, les Criméens ayant non seulement accès à des soins de santé en temps utile, mais également au Spoutnik V russe, le premier vaccin élaboré à l'échelle mondiale et le plus perfectionné. Un remède aussi indispensable aurait pu contribuer à endiguer la terrible propagation de la pandémie en Ukraine, mais il était demeuré inaccessible aux Ukrainiens en raison de la politique russophobe menée par Kiev.

Le choix fait par les Criméens lors du référendum de 2014 avait permis à la péninsule d'éviter la catastrophe socioéconomique à laquelle l'Ukraine faisait face aujourd'hui et qui s'accompagnait d'un appauvrissement massif, d'une augmentation du chômage et de faillites d'industries et d'entreprises.

4/7 21-05441

M. Chegrinets a exhorté les participants à ne pas accorder de crédit à la propagande menée par l'Ukraine concernant la péninsule et les a invités à se rendre en Crimée pour observer de leurs propres yeux la façon dont les Criméens de toutes nationalités vivaient réellement.

M^{me} Radeva, s'exprimant au nom de la communauté bulgare de Crimée, s'est élevée contre la généralisation des termes « annexion » et « occupation », qui étaient insultants pour les Criméens. Une partie des pays qui les utilisaient faisaient fi du choix librement exprimé par le peuple de Crimée de rejoindre la Russie en 2014. Elle a qualifié de risibles les allégations selon lesquelles les Criméens auraient voté « sous la menace des armes », indiquant qu'un vote forcé n'aurait pas été possible, car les électeurs ne se seraient tout simplement pas présentés dans les bureaux de vote, et soulignant que la population avait au contraire célébré le référendum.

L'intervenante a indiqué que plus de 1 500 organes de presse et médias étrangers avaient été accrédités. Étant elle-même journaliste, elle a expliqué que de nombreux représentants des médias n'avaient pas dit la vérité au sujet du référendum car « certains [étaient] venus avec pour mission éditoriale de présenter les événements sous un jour négatif ». Elle s'est demandé si une véritable liberté des médias existait dans les pays qui ne reconnaissaient pas la réunification.

M^{me} Radeva a fait remarquer que la Russie ne s'était jamais opposée à la réunification de l'Allemagne, bien que celle-ci se soit produite sans référendum, ajoutant que les pays occidentaux avaient soutenu avec empressement la sécession du Kosovo d'avec la Serbie, laquelle avait également été déclarée sans consultation populaire préalable.

L'intervenante a rappelé aux participants que « la Crimée [était] russe depuis le XVIII^e siècle, époque à laquelle elle [avait] été intégrée pour la première fois à [son] pays par Catherine II la Grande, avant d'être offerte en cadeau à l'Ukraine en 1954 'comme un sac de pommes de terre' sans que le peuple soit consulté, et en violation de la législation de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) ». L'ukrainisation massive qui avait suivi avait poussé les Criméens à ne plus vouloir faire partie de l'Ukraine.

Durant les 23 années au cours desquelles ils avaient fait partie de l'Ukraine indépendante, les Criméens ne s'étaient jamais sentis chez eux ; ils n'avaient jamais soutenu les nationalistes et les russophobes issus du Maïdan, ni en 2004, ni en 2014. Les partisans du coup d'État de 2014 avaient pour leur part menacé les Criméens de « leur apprendre à aimer l'Ukraine ». L'un des chants populaires sur la place Maïdan était « la Crimée sera ukrainienne ou sera vide ».

S'agissant des violations des droits humains, M^{me} Radeva a déclaré qu'elles avaient été commises non pas par la Russie, mais par l'Ukraine et ses soutiens occidentaux, qui menaçaient d'arrêter les visiteurs ou portaient atteinte à la liberté de circulation en imposant des restrictions en matière de visa. Elle a fait valoir que si les pays occidentaux avaient réellement cru que la péninsule avait été « annexée », ils auraient donné des signes de solidarité et de soutien en s'abstenant de faire obstacle à la délivrance de documents de voyage au lieu d'imposer des peines collectives.

M^{me} Pautova, dernière intervenante et directrice du plus grand centre d'enseignement multidisciplinaire de la péninsule, qui était vieux de 51 ans et comptait 8 000 élèves, a souligné que l'amélioration et la rénovation nécessaires de l'établissement n'avaient été possibles qu'après 2014, lorsqu'un environnement économique et politique sain et propice au développement avait été instauré.

L'accès au soutien de l'État avait permis la mise en place de nouveaux programmes éducatifs visant à favoriser la communication et l'entente interethniques

21-05441 5/7

et interreligieuses entre les enfants, ce qui n'existait pas pendant la « période ukrainienne ». Le centre était enfin devenu accessible aux enfants handicapés, qui avaient désormais la possibilité, comme tous les autres élèves, d'étudier dans les trois langues officielles de la Crimée.

Les intervenants ont présenté des vidéos d'entretiens menés avec des Criméens à Yalta, lesquels indiquaient avoir participé au référendum de 2014.

Interventions des délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies

Seize des 31 délégations présentes ont pris la parole. Celles qui avaient coorganisé le débat tenu le 12 mars selon la formule Arria ont réaffirmé leur position consistant à ne pas reconnaître la réunification de la Crimée avec la Russie qui avait eu lieu en 2014 et qu'ils qualifiaient d'« annexion et d'occupation illégales ». Ils ont également réaffirmé leur volonté de poursuivre cette approche, « y compris en imposant des sanctions », jusqu'à ce que « la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient pleinement rétablies à l'intérieur de frontières internationalement reconnues ». Ils ont renouvelé en outre les allégations relatives à des « violations [des droits humains] commises par la Russie » dans la péninsule, notamment contre les Tatars de Crimée. Les intervenants n'ont cessé de réfuter ces allégations, qu'ils ont considérées comme infondées.

Par ailleurs, un représentant des États-Unis, dont le pays avait également coorganisé le débat du 12 mars, a estimé que la réunion organisée par la Russie constituait « une utilisation abusive de son siège au Conseil de sécurité ».

Le Représentant permanent de la France, Nicolas de Rivière, a signalé que sa participation n'impliquait nullement qu'il souscrivait aux vues exprimées par les participants. Il a ajouté que « celles et ceux qui [menaient] aujourd'hui une vie normale en Crimée mérit[aient] le respect, mais [que] cela ne change[ait] rien à l'illégalité de l'annexion de la Crimée par la Russie ». Toutefois, M. de Rivière n'a pas répondu à la question de savoir pourquoi les Criméens ordinaires, qui méritaient le respect, étaient privés du droit à la liberté de circulation et se voyaient imposer des restrictions inhumaines en matière de voyage par l'Union européenne.

Le Représentant permanent de l'Allemagne, Christoph Heusgen, a réaffirmé sa position selon laquelle les événements de 2014 constituaient une « violation par la Russie du Mémorandum de Budapest de 1994 » et s'est entendu répondre par M. Nebenzia que ce document ne se limitait pas au seul aspect habituellement cité. M. Heusgen a également déclaré que certains des intervenants n'étaient pas des représentants de la société civile, mais des orateurs « à la solde d'un régime répressif, qui recevaient des instructions sur ce qu'ils devaient dire », sans toutefois fournir d'autres éléments de preuve à l'appui de ses affirmations.

Parmi les autres représentants ayant pris la parole, le représentant de la Chine a estimé que les informations communiquées par les intervenants étaient propices à une compréhension globale de la situation. Il a souligné qu'il importait de parvenir à un règlement politique des différends par le dialogue.

Le représentant de l'Inde a également préconisé la recherche de solutions diplomatiques permettant de protéger les intérêts légitimes des pays de la région, notant que les vues des intervenants étaient en contradiction avec celles exprimés lors du débat organisé le 12 mars selon la formule Arria.

Les représentants du Bélarus, de l'Éthiopie, du Mexique, du Nicaragua, du Soudan et de la Syrie ont également pris la parole pour faire connaître leurs vues sur la question à l'examen et ont estimé que la formule Arria était utile.

6/7 21-05441

Débat

Plusieurs délégations ont interrogé les intervenants sur les difficultés de nature humanitaire et autre que rencontraient les Criméens dans leur vie quotidienne. Les étudiants de l'université ont répondu à ces questions de manière exhaustive.

Ils ont réfuté en particulier les allégations relatives à de prétendus changements démographiques artificiels dans la péninsule, indiquant que nombre de Tatars de Crimée résidant en Ukraine retournaient dans la péninsule à la recherche d'une vie meilleure.

Les étudiants ont signalé que la question des Tatars de Crimée était utilisée par l'Ukraine pour attiser les tensions interethniques dans la péninsule. Ils ont fourni des exemples de la propagande menée par l'Ukraine à cet égard, indiquant que pendant la préparation du recensement de la population de 2014, les médias ukrainiens avaient spéculé sur le fait que le recensement visait en réalité à préparer la déportation des Tatars de Crimée.

Les étudiants ont également dénoncé les allégations relatives à la « violation des droits des Tatars de Crimée », expliquant que les membres de ce groupe jouissaient des mêmes droits et libertés que les autres citoyens russes sur l'ensemble du territoire de la Fédération de Russie.

S'agissant des difficultés rencontrées, les étudiants ont déploré le manque de respect dont faisaient preuve les pays occidentaux vis-à-vis du choix démocratique exprimé par les Criméens en 2014. Plusieurs pays imposaient des restrictions aux déplacements des résidents de Crimée alors que les voyages étaient essentiels aux échanges d'étudiants.

M^{me} Radeva a pris la parole pour répondre à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Allemagne, qui avait rappelé le référendum tenu en Ukraine en 1991, observé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (ancêtre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), lors duquel « 90 % des électeurs et plus de 50 % des Criméens [s'étaient] prononcés en faveur de l'indépendance de l'Ukraine ». Elle a rappelé à son tour le référendum tenu en Crimée le 20 janvier 1991, dont Kiev ne faisait aucun cas et que l'Occident ignorait souvent. Les résultats de ce référendum étaient très similaires à celui de 2014, puisque la participation avait dépassé les 80 % et que plus de 93 % des électeurs s'étaient déclarés « favorables » à l'autonomie au sein de l'URSS.

Conclusion

La réunion organisée selon la formule Arria a montré une nouvelle fois la valeur que revêtent les interactions directes entre les États Membres de l'ONU et les habitants de la Crimée russe. Il est indispensable que ces derniers soient invités à tout nouveau débat sur la Crimée, pour autant que les organisateurs aient le souci de tenir des discussions utiles et impartiales.

21-05441 7/7